

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

EXONERATION DE LA TAXE
SUR LES SPECTACLES :
ROC-MOTO.

84027

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 30
Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

22. MAR. 1984

COMMUNE DE ROYAN APPLICATION LOI N° 82213 du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoint
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M.LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Le club "ROC-MOTO", qui organise un moto-cross sur le terrain municipal de "l'ANGLADE" le dimanche 22 avril 1984, sollicite de la Ville l'exonération de la taxe sur les spectacles pour cette manifestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- . VU la demande présentée par le ROC-MOTO du 6 février 1984
- . VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 février 1984

DECIDE :

- d'exonérer de la taxe sur les spectacles le ROC-MOTO pour son moto-cross du 22 avril 1984 à ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME,
P/le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



J.P. FABER